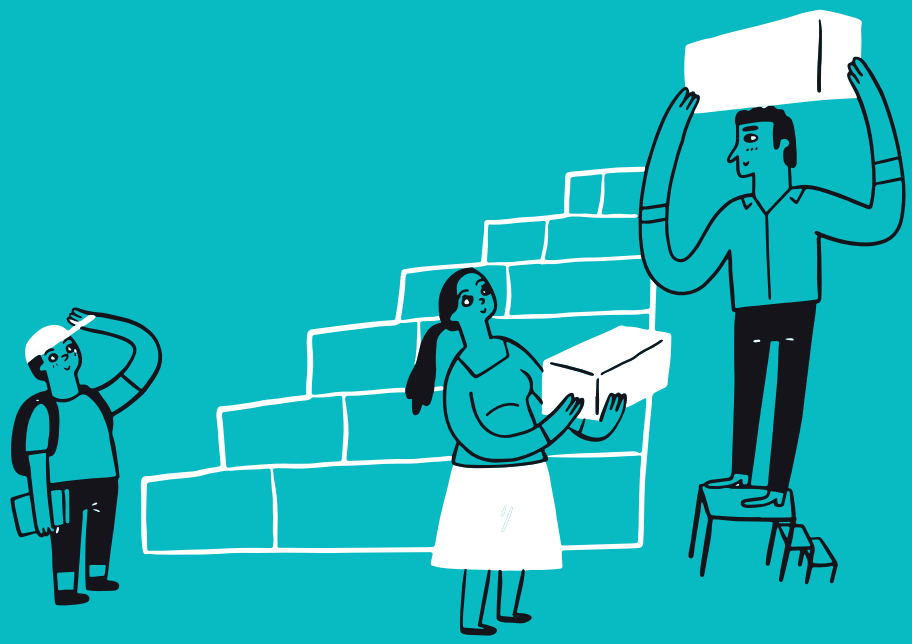

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Au service des familles

ALLOCATIONS FAMILIALES

Caf du Bas-Rhin

Sommaire

PARTIE 1
2023, chiffres clés et temps forts — 04

PARTIE 2
Partenaires et territoires — 12

PARTIE 3
Enfants, Jeunes et Parents — 16

PARTIE 4
Logement et cadre de vie — 24

PARTIE 5
Autonomie et aide à l'insertion sociale — 28

PARTIE 6
Le Conseil d'Administration — 32

Edito

2023 est l'année d'ouverture d'une nouvelle période pour la Caf du Bas-Rhin et pour toute la Branche Famille de la Sécurité Sociale. En juillet a en effet été signée la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Le second semestre de l'année a été mis à profit pour traduire et décliner cette nouvelle convention nationale dans la stratégie et l'action de notre Caf : le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion (CPOG) entre la Caisse Nationale et notre Caf a été préparé avec les membres du conseil d'administration, les cadres et les personnels de la Caisse. Il a été adopté et signé en février 2024. Il contient bien évidemment les objectifs partagés par toutes les Caf départementales mais également des enjeux plus locaux que nous souhaitons porter auprès des familles et bénéficiaires avec nos partenaires.

La contribution de la Branche Famille à la construction du Service Public de la Petite Enfance qui verra le jour au 1er janvier 2025 est un axe majeur de cette nouvelle période conventionnelle. C'est pourquoi nous avons choisi avec ce rapport d'activité et en plus des rubriques traditionnelles consacrées aux chiffres clés et à notre organisation interne, de vous adresser « en tiré à part » un document centré sur cette ambition et sur la manière dont la Caf y contribuera.

S'agissant des enjeux locaux, nous partageons avec beaucoup de Caf l'objectif général d'une amélioration de nos délais et de la qualité des relations avec les allocataires. Nous restons par ailleurs, comme le montre encore les réalisations de cette année 2023, attentifs aux difficultés des plus vulnérables tout en continuant de développer avec tous nos partenaires et sur tous les territoires les conditions d'une coopération globale sans laquelle nos réponses perdent en efficacité, voire restent incomplètes.

Nous saisissons l'occasion de cette courte introduction pour exprimer notre reconnaissance aux partenaires – collectivités publiques, associations et entreprises – qui complètent et démultiplient nos propres actions. Nous remercions tout particulièrement les collaboratrices et collaborateurs de la Caf qui au quotidien accomplissent les missions de la Caisse et tout autant les membres du Conseil d'Administration qui fixent les orientations et portent par leurs décisions et représentations extérieures les politiques publiques nationales ou locales déployées par la Caf du Bas-Rhin.

Frédérique **Meyer**
Présidente

Francis **Brisbois**
Directeur

Partie 1

2023, chiffres clés et temps forts

224 765 allocataires étaient bénéficiaires d'au moins une prestation légale au titre du mois de décembre 2023*.

* Données non définitives. Les données dites définitives sont celles qui sont extraites 6 mois après la date d'observation.

224 765 allocataires étaient bénéficiaires au moins d'une prestation légale au titre du mois de décembre 2023.

Cet effectif a diminué de 0,9 % par rapport à décembre 2022 tandis qu'il augmentait de 0,7 % l'année précédente. Ce sont 2 040 allocataires de moins qu'en décembre 2022.

527 522 personnes (allocataires, conjoints, concubins, enfants et autres personnes à charge) sont couvertes par les prestations de la Caf au 31/12/2023, ce qui représente 46 % de la population totale du Bas-Rhin, du recensement de l'Insee.

Composition familiale des foyers allocataires

Age des allocataires

1,42 milliard d'euros versés

soit une progression de 40,9 millions d'euros par rapport à l'année 2022 (+2,96%). Dans ce total, les prestations versées s'établissent à 1,305 milliard et les dépenses d'action sociale à 116 M€.

527 euros
versés en moyenne chaque mois aux allocataires de la Caf

512
collaborateurs

178 850 personnes accueillies en 2023
dont 27 200 en rendez-vous physique, 37 650 en rendez-vous téléphonique. 114 000 personnes accueillies en orientation

46 points d'accueil sur le département
(siège, agences, permanences, espaces France services et points d'accès numérique)

727 443 contrôles réalisés
(échanges de données, contrôle sur pièces ou contrôle sur place)

143 000
allocataires bas-rhinois connectés à caf.fr

11 820
places d'accueil du jeune enfant dans le Bas-Rhin

435 292
appels téléphoniques traités

144 000
courriels reçus et traités

Hautepierre : la construction de la nouvelle agence Caf a débuté

Implantée depuis de nombreuses années au cœur du quartier de Hautepierre, la Caf disposera d'ici 2025 d'un nouvel espace d'accueil, réaffirmant ainsi sa présence sur les territoires et tout particulièrement sur le quartier de Hautepierre. En effet, à quelques pas seulement de l'actuelle agence Caf, les travaux du projet PIXEL ont commencé à l'été dernier. Pixel, c'est une construction neuve composée de 41 logements qui accueillera également les agences de la Caf et d'Ophéa. Inscrite dans le cadre de la politique de rénovation urbaine du quartier de Hautepierre, ce projet vise à transformer le quartier sur le plan écologique et social.

Des ateliers numériques pour préparer l'arrivée de l'enfant

La Caf et la CPAM ont testé en 2023 les ateliers numériques à destination des futurs parents, pour leur faciliter les démarches en ligne en vue de l'arrivée de leur enfant. Pendant 1h30, au sein de l'agence de Sélestat, un conseiller Caf et un conseiller CPAM ont répondu aux questions des parents et leur ont présenté les démarches en ligne qu'ils peuvent effectuer sur leurs comptes Caf et Ameli (déclaration de la naissance, signalement des changements de situation, simulation d'accès aux prestations, rattachement des enfants à la carte Vitale, etc.)

Service Public de l'Insertion

Le Service public de l'insertion et de l'emploi est une stratégie initiée fin 2019 par le Conseil Départemental du Bas-Rhin (devenu CeA) pour lutter contre la pauvreté. Une des mesures phare du Spie consiste à orienter dans un délai maximum d'un mois au moins 70 % des nouveaux entrants dans le Rsa soumis aux droits et devoirs vers un accompagnement professionnel et 30 % des bénéficiaires vers l'accompagnement social, et ceci de manière individualisée et adaptée au bénéficiaire. L'objectif est de garantir un retour rapide vers l'activité et l'emploi. La Caf co-pilote, avec la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) en lien avec les Missions locales, la Plateforme d'Orientation qui a la charge de cette mission. La Plateforme est dimensionnée pour un objectif de prise en charge de 8 000 bénéficiaires par an, qu'elle accompagne et oriente vers différents opérateurs (emploi, formation, accompagnement social, etc.).

Une nouvelle aide pour les victimes de violences conjugales

Depuis le 1er décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Versée par la Caf, cette nouvelle aide doit permettre à une victime de prendre de la distance physique avec l'auteur des violences et constitue ainsi une première réponse pour organiser son départ et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.

L'aide est versée à toute personne victime de violences conjugales (physiques, psychologiques…) attestées par un document datant de moins de 12 mois : dépôt de plainte, ordonnance de protection ou signalement au procureur de la République. La victime doit résider en France et être en situation régulière sur le territoire français. Le montant de l'aide varie en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge. Selon la situation financière et sociale de la victime, elle se présente sous forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt. Dans le cas d'un prêt, l'auteur des violences pourra être condamné à rembourser le prêt à la place de la victime.

Pour notre Caf, le nombre mensuel de dossiers est d'environ 50, pour un montant moyen de 880 euros, montant versé dans un délai de 3 jours suivant la demande.

L'AAH déconjugalisée

Versée par la Caf et soumise à conditions de ressources, l'Allocation Adultes Handicapés (Aah) vient compléter les ressources des bénéficiaires en situation de handicap pour leur garantir un revenu minimal. Pour les bénéficiaires en couple, elle était jusqu'en septembre 2023 calculée en prenant en compte l'ensemble des ressources du foyer. Depuis le 1er octobre 2023, les ressources du conjoint ne sont plus prises en compte pour calculer le montant de l'Aah. Seul le bénéficiaire et ses ressources personnelles sont pris en compte dans le calcul de la prestation. C'est l'Aah déconjugalisée.

Cette réforme, demandée de longue date par les bénéficiaires et adoptée à l'unanimité en juillet 2022 par le Parlement, favorise l'autonomie des personnes handicapées, permettant ainsi à certaines personnes en couple d'accéder à cette prestation.

Remise des Prix « Elance-toi »

Le 19 avril 2023 s'est déroulée la première remise des prix "Elance-toi" à la Caf du Bas-Rhin. L'occasion de mettre en avant les projets portés par de jeunes bas-rhinois et soutenus par la Caf. Le dispositif Elance-toi vient accompagner financièrement des projets réalisés par de jeunes bas-rhinois, âgés de 11 à 25 ans. Porté par la Caf du Bas-Rhin, cet appel à projets, qui vise à susciter les initiatives et l'autonomie des jeunes, accompagne chaque année près de 90 projets, issus de tout le Bas-Rhin.

Les projets primés ont été :

- l'agenda solidaire vendu au profit d'interventions artistiques dans les secteurs pédiatriques des hôpitaux, porté par des jeunes de Niederbronn-les-Bains
- un court-métrage,"L'obsession du Docteur Jekyll", élaboré, du scénario jusqu'à la post-production, par 14 jeunes du quartier de la Meinau.

Pensions alimentaires : l'intermédiation financière devient automatique

Depuis octobre 2020, les Caf proposaient aux parents d'être, sur demande, leur intermédiaire dans la gestion de la pension alimentaire fixée pour leurs enfants. Evolution au 1er janvier 2023 : plus besoin de demander à bénéficier de ce service, il devient automatique dès la pension alimentaire fixée.

Ce service vise à limiter les conflits entre les parents séparés et les risques de précarisation économique grâce à des paiements réguliers, mais aussi à simplifier les démarches des parents.

Ce service vise à mieux protéger les familles monoparentales des impayés de pension alimentaire.

La Caf du Bas-Rhin organise son 1er séminaire des chargés de coopération

« Partenariat », « unir », « trait d'union », « transversalité », « regards croisés », autant de mots qui ont marqué le premier séminaire des chargés de coopération, organisé par la Caf du Bas-Rhin le 6 avril 2023. Ils étaient près d'une centaine à participer avec enthousiasme à cette journée d'échanges et de mise en réseau : les chargés de coopération des collectivités signataires de Conventions Territoriales Globales (Ctg), mais également des élus et directeurs généraux des services, aux côtés des équipes de la Caf. Les chargés de coopération sont les chevilles ouvrières des Ctg. Interlocuteurs privilégiés de la Caf, ils soutiennent et accompagnent le développement des Ctg en lien avec les différents acteurs du territoire. Durant ce séminaire, aux côtés des conseillères territoriales en action sociale, les chargés de coopération ont pu se projeter dans l'exercice de leurs missions.

Mosaïque, le podcast de la Caf du Bas-Rhin

Famille, logement, jeunesse ou handicap, dans son nouveau podcast "Mosaïque", la Caf part à la rencontre de ses partenaires et de leurs actions pour faciliter la vie des bas-rhinois.

Pour les premiers épisodes de "Mosaïque", la Caf est partie à la rencontre de la Maison France Services de Schirmeck, qui accompagne les usagers des services publics et leur rend le numérique plus accessible, et du Multi-accueil Balthazar de Hautepierre, qui réserve des places à vocation d'insertion professionnelle, favorisant l'inclusion des parents éloignés de l'emploi.

Ce podcast est adressé par mail aux partenaires via la newsletter qui leur est dédiée (3 à 4 parutions annuelles) et mis en ligne sur le compte X de la Caf du Bas-Rhin.

Partie 2

Partenaires et territoires

Du Schéma départemental des services aux familles (SDSF) vers le schéma alsacien des services aux familles (SASF)

L'année 2023 marque la transition du SDSF 67 vers un nouveau schéma à l'échelle alsacienne. L'année 2023 a été celle de l'élaboration du diagnostic de ce futur SASF, diagnostic confié à un prestataire de la Caisse.

Méthodologie retenue :

- 12 entretiens bilatéraux avec les différents partenaires institutionnels (CeA, ARS, Msa, Education nationale ...);
- un questionnaire à destination des familles allocataires Caf 67 et Caf 68 et Msa ayant au moins un enfant âgé de 0 à 25 ans (10 586 répondants) ;
- des ateliers thématiques (petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale) associant les services des collectivités territoriales, des acteurs institutionnels partenaires, des professionnels de terrain. 130 participants se sont mobilisés dans le cadre de ces groupes de travail.

Le diagnostic a permis de dégager 13 enjeux qui seront déclinés dans le futur SASF dont 3 enjeux prioritaires retenus pour 2024-2025 à l'occasion de l'instance d'installation du comité alsacien en janvier 2024 :

- Développer quantitativement l'offre d'accueil du jeune enfant tout en préservant et encourageant la diversité des modes d'accueil – Développer l'accès des parents en insertion aux modes d'accueil
- Répondre au manque de professionnels dans les services aux familles en promouvant davantage les métiers des services aux familles
- Poursuivre le maillage de l'offre parentalité sur les territoires

Convention territoriale globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention partenariale signée entre la Caf et une communauté de communes ou une/des commune(s) qui vise à élaborer un projet de territoire plus cohérent et plus coordonné. Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes.

Il s'agit d'un contrat multi-thématique qui peut porter sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le logement, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale...

Avant la signature d'une Convention territoriale globale, plusieurs étapes de réalisation doivent être suivies :

- Le cadrage et la préparation de la démarche avec, le cas échéant, l'écriture d'un cahier des charges si la collectivité souhaite faire appel à un cabinet extérieur pour l'accompagner dans l'écriture de la CTG ;
- Le diagnostic social et partagé pour construire une vision commune du territoire, de ses priorités et de ses enjeux ;
- La définition du plan d'actions sur une période pluriannuelle de quatre ans ;
- Au fur et à mesure, l'évaluation des actions mises en œuvre.

Fin 2023, la Caf a signé au total 37 Conventions Territoriales Globales (dont 2 nouvelles en 2023) avec des territoires où résident 99,81 % de la population Bas-Rhinoise.

Zoom sur les Chargés de coopération

Afin de soutenir le déploiement des Conventions Territoriales Globales (Ctg), la Caf travaille en lien étroit avec les Chargés de coopération des collectivités signataires, dont les missions sont :

- d'assurer la transversalité des thématiques à l'interne des collectivités et avec les partenaires,
- de conduire de diagnostics territoriaux ou thématique,
- d'assister et conseiller auprès des élus et des comités de pilotage,
- d'accompagner la réalisation des objectifs du projet de territoire,
- de développer et animer la contractualisation, les partenariats et le réseaux de professionnels,
- de contribuer à l'évaluation des politiques publiques et actions mises en œuvre.

Fin 2023, la Caf co-finance 85 équivalents temps plein pour un montant de 2 268 371 €.

Retrouvez l'article sur la 1ère rencontre des chargés de coopération dans la rubrique "Temps forts".

Partie 3

Enfants, Jeunes et Parents

Prestations et Bénéficiaires

	Montants	Bénéficiaires
Total Paje		**29 335**
Allocation mensuelle de base	53 284 602	**21 067**
Complément d'activité (CLCA, COLCA et PREPARE)	15 294 103	**3 372**
Paje complément mode de garde	130 541 201	**14 254**
Allocations Familiales	208 797 144	**75 348**
Complément Familial	39 870 940	**14 025**
Allocation de Rentrée scolaire	31 946 714	**43 779**

L'accueil de la petite enfance

La Caf du Bas-Rhin accompagne techniquement et soutient financièrement les établissements et services d'accueil de la petite enfance.

En 2023 on dénombrait, 11 820 places d'accueil du jeune enfant réparties comme suit :

- 120 multi-accueils (4 991 places)
- 374 micro-crèches dont 19 en mode PSU (205 places) et 335 en mode PAJE (3 961 places)
- 15 crèches collectives (786 places)
- 16 crèches familiales (1 102 places)
- 21 crèches parentales (327 places)
- 13 haltes garderies (258 places)
- 3 jardins d'enfants (associatifs) (190 places)

En 2023, les prestations de service versées aux gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance représentent 50 014 225 € contre 46 245 500 € en 2022.

Assistants maternels et Relais Petite enfance (anciennement Ram)

En 2023, on dénombre 55 Relais Petite Enfance (Rpe) dans le Bas-Rhin, incluant les 5 antennes du centre ressources petite enfance et handicap.

Les missions renforcées des relais se répartissent comme suit au sein du réseau :

- 42 % des Rpe se sont positionnés sur la mission « promotion renforcée de l'accueil individuel »
- 31 % des Rpe sur la mission « guichet unique »
- 26 % sur la mission « analyse de la pratique ».

» Un chiffre : en 2023, 96 % des assistants maternels sont inscrits sur le site monenfant.fr

Pour renforcer l'attractivité de la profession, la Caf verse une prime d'installation de 300 ou 600 euros aux assistants maternels nouvellement agréés, selon le secteur de domiciliation. Ce montant a été porté à 1 200 € au 1er juillet 2023, quel que soit le lieu d'exercice. En 2023, 102 primes ont été versées pour un montant total de 78 900 € (93 primes en 2022 pour un montant total de 41 100 €).

Lieux d'Accueil Enfants Parents

Les LAEP sont des espaces de convivialité, d'écoute et de parole qui favorisent la rencontre et l'échange entre enfants et parents. Objectifs de ces espaces : participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par des échanges avec d'autres parents ou avec des professionnels. Dans le Bas-Rhin, la Caf soutient et accompagne 30 LAEP.

Enfance et jeunesse

Le Plan Mercredi

Mis en œuvre depuis 2018, le Plan mercredi a pour objectif de promouvoir des offres éducatives de qualité, de favoriser l'accès à la culture et au sport et de réduire les fractures sociales et territoriales en mobilisant l'ensemble des ressources et des équipements locaux.

3 mesures ont été adoptées en 2020 pour relancer la dynamique :

- une aide nationale à l'investissement pour des (futurs) locaux labellisés ;
- une majoration de la bonification pour les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) implantés sur des Quartiers de la Politique de la Ville (Qpv) et sur des territoires précaires ;
- une aide à l'ingénierie pour la signature du plan éducatif de territoire et de la charte Plan mercredi.

On dénombre, fin 2023, 15 Plans mercredi en vigueur, dont les 1er renouvellements pour 5 Collectivités.

Un partenariat avec le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports a été mis en place pour le suivi de la validation des projets Educatifs de territoires et Plan mercredi par leur service.

La jeunesse et l'éducation au numérique

La Caf du Bas-Rhin poursuit son implication à **l'éducation numérique** par :

- Le soutien de la coordination départementale du dispositif des Promeneurs du Net, confiée à la Ligue de l'Enseignement, avec le financement d'1 poste permettant la promotion du dispositif, l'accompagnement et la mise en réseau des 70 promeneurs (au 31/12/2023). Le soutien de la Caf s'élève à 58 000 € en 2023.
- La poursuite du Fipen (Fonds d'Innovation pour une Présence Educative sur le Net) dans une approche collégiale associant la Caf à la FDMJC, la FDCSC, l'UDAF et la Ligue de l'Enseignement qui a permis de soutenir 4 projets autour de l'éducation au numérique en 2023 pour un montant de 17 414 €.
- Le soutien à une action d'ingénierie de projets à chacune des 3 têtes de réseau (UDAF, FDMJC et FDCSC) autour du numérique, qui a permis en 2023, en complément de la gestion du FIPEN (accompagnement des porteurs de projet, participation aux instances, élaboration des bilans,...) :
  - La mise en place de 2 cycles de formation de 2 jours sur le logiciel "Manuscreen" pour permettre aux animateurs de faire découvrir aux jeunes le codage (création de jeux vidéo,...),
  - La poursuite du déploiement par la FDMJC de l'outil pédagogique "Promenons-nous dans le Web".

En 2023, la Caf a stabilisé le déploiement des agréments "prestation de service jeunes" à 20 projets jeunesse agréés permettant le cofinancement de 21 équivalents temps plein d'animateurs jeunesse.

A partir de l'exercice 2021, dans le cadre de la réforme de l'Organisation Territoriale de l'Etat, le pilotage et le financement des **Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (Paej)** a été transféré à la branche Famille.

Les **Paej** offrent une écoute, un accueil et une orientation aux jeunes âgés de 12 à 25 ans et peuvent accueillir les parents. Ces structures accueillent de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle, sans rendez-vous, seul ou en groupe, jeunes ou parents souhaitant recevoir un appui, un conseil, une orientation, dès lors qu'ils rencontrent une difficulté concernant la santé de façon la plus large : mal-être, souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, conduites de rupture, violentes ou dépendantes, décrochage social, scolaire.

La Caf a poursuivi le travail d'accompagnement de l'Association ALT (Association de Lutte contre la Toxicomanie) qui gère 35 antennes fixes Paej sur notre département – dont 3 antennes nouvelles en 2023 - ainsi qu'une équipe mobile sur la Nord du département. Le soutien financier de la Caf en 2023 s'élève à 320 000 €.

Projets jeunes "Elance toi"

72

En 2023 la Caf a soutenu **72 projets** (90 en 2022) pour un soutien à hauteur de 74 500 € pour des initiatives portées par des jeunes de 11 à 25 ans, en vue de favoriser leur autonomie et contribuer à leur épanouissement dans le cadre de l'appel à projets « Elance-toi ».

Poursuite de l'expérimentation d'un bonus inclusif handicap en accueil de loisirs

La Caf du Bas-Rhin a été retenue pour expérimenter la préfiguration d'un complément inclusif pour les accueils collectifs de mineurs. Cette expérimentation s'est poursuivie en 2023, dans l'attente d'une généralisation du dispositif en 2024 dans le cadre de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027.

Ce complément prend la forme d'un soutien financier spécifique de la Caf du Bas-Rhin pour l'accueil des enfants en situation de handicap sur le temps périscolaire et extrascolaire. Il s'élève à 4,5 € de l'heure par enfant bénéficiaire de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Cette aide financière, sous forme de subvention, est versée en complément de la Prestation de service (PS) ALSH.

Les partenaires qui bénéficient du complément inclusif sont orientés vers le Centre Ressource Enfance Jeunesse et Handicap (CREJH) pour un accompagnement dans la mise en œuvre de l'accueil des enfants en situation de handicap.

En 2023 : **206 enfants** sont concernés par le versement du bonus inclusif handicap au sein **d'une soixantaine d'ALSH**, pour un montant total prévisionnel de 165 640 € en 2023 contre 146 374 € en 2022.

Les aides au départ en vacances (Avf et Ave)

Chaque année, la Caf permet à des familles précaires et à leurs enfants d'accéder à des vacances à moindre coût, grâce aux aides Vacaf. L'aide aux vacances des familles (Avf) et l'aide aux vacances des enfants (Ave) sont des dispositifs permettant une prise en charge d'une partie de l'hébergement dans des centres labellisés.

En 2023, 1744 familles, soit 2454 adultes et 4210 enfants ont bénéficié de l'aide aux vacances des familles (dont 825 (52,95%) familles monoparentales).

Par ailleurs, 1811 enfants sont partis en colo grâce à l'aide aux vacances des enfants (Ave), soit 477 séjours.

Une aide au transport a également été mise en place 1413 familles en ont bénéficié en 2023.

Accompagner le financement du Bafa

Le Bafa est un diplôme, délivré par les services de la Jeunesse et des Sports, qui permet d'encadrer de façon occasionnelle enfants ou adolescents en accueil périscolaire ou en centre de vacances et de loisirs.

La Caf soutient cette formation via des aides financières versées :

- directement à l'organisateur de la formation pour le stage de formation de base
- directement au stagiaire (âgé de plus de 17 ans) pour le stage d'approfondissement.

En 2023, la Caf a traité 249 dossiers Bafa.

Parentalité

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

103 dossiers Clas

correspondant à 293 actions ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets 2023/2024 pour un montant de 802 564,47 €. Ce montant comprend les bonus volet enfant et volet parent qui permettent un financement complémentaire pour la mise en place de projets spécifiques mobilisateurs pour les enfants et les parents.

Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)

147 dossiers ont été déposés en 2023 pour un montant total de 757 561 €.
Comment accompagner et préparer l'arrivée d'un enfant, vivre l'adolescence, faire face au deuil ou à un conflit familial, le Reaap soutient les parents à chaque moment clé de leur vie.

Partie 4

Logement et cadre de vie

Prestations et Bénéficiaires

	Montants	Bénéficiaires
Allocation Logement Familiale	44 275 258	**12 214**
Allocation Logement Sociale	100 741 377	**43 396**
Aide personnalisée au logement	109 846 060	**40 215**

Reconduction de l'appel à projets pour promouvoir et soutenir l'émergence de projets en faveur du logement des jeunes adultes et des familles

Cinq projets ont été soutenus en 2023, à hauteur de 128 000 € : ils proposent des offres alternatives à la pénurie de logement pour un public de familles ou jeunes adultes dans un parcours d'autonomie.

Adoption du nouveau réglement du Fonds de Solidarité Logement

En 2023, les différents partenaires du Fonds de Solidarité Logement (FSL) de la Collectivité européenne d'Alsace se sont réunis pour adopter et mettre en oeuvre sonnouveau réglement. Celui-ci vise notamment à harmoniser notre action et nos politiques sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et atteste de notre engagement dans ce dispositif d'accopagnement essentiel pour l'accès au logement et le maintien dans les lieux de personnes en difficulté.

Animation de la Vie Sociale

En 2023, les administrateurs de la Caf du Bas-Rhin ont poursuivi la mise en œuvre des orientations inscrites dans le Schéma départemental des services aux familles :

- Tendre à assurer la présence de structures Animation de la Vie Sociale (AVS) sur l'ensemble du territoire Bas-Rhinois à l'échelle des communautés de communes ;
- Poursuivre le travail avec les trois têtes de réseau (Fédérations des centres sociaux du Bas Rhin et des Maisons des Jeunes et de la Culture ainsi que l'Union Départementale des associations familiales) afin de développer, d'améliorer et de coordonner l'accompagnement des structures agréées « Animation de la Vie Sociale » sur le département ;
- Consolider l'accompagnement des gens du voyage avec les deux collectivités territoriales concernées par la gestion d'un centre social dédié (Département et Eurométropole de Strasbourg) et la tête de réseau en charge de cette thématique.

Fin 2023, le département compte **51 Centres sociaux** et **67 Espaces de vie sociale (Evs)**, dont 2 nouveaux en 2023, agréés par la Caf.

Ces Espaces de vie sociale sont des structures associatives de proximité développant des actions collectives visant le renforcement des liens sociaux et familiaux, l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement, ou encore la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité. Ces EVS viennent compléter le maillage du département et renforcer l'accompagnement des gens du voyage.

Le prêt d'équipement pour le logement

La Caf peut accorder sur certains critères aux allocataires un prêt d'un montant maximum de 1 000 € pour l'acquisition d'un article d'équipement pour le logement. Le prêt est remboursable dans un délai de 24 mois.

En 2023, 3122 demandes de prêts ont été traitées, dont 50,72 % pour des articles mobiliers, 44,52 % pour des articles électroménagers et 4,07 % pour du multimédia (le solde correspond aux dépenses liées aux frais de livraison).

La « politique de la ville » : des actions en direction des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

Les 3 Contrats de Ville du département sont arrivés à échéance le 31 décembre 2023.

Les travaux ont été lancés pour préparer lse nouveaux Contrats de Ville nommés désormais "Engagements Quartiers 2030". La signature de ces nouveaux contrats est attendue pour fin juin 2024 au plus tard.

Dans ce cadre, la Caf peut soutenir des projets en mobilisant le droit commun.

Partie 5

Autonomie et aide à l'insertion sociale

Prestations et Bénéficiaires

	Montants	Bénéficiaires
Revenu de Solidarité Active	165 078 460	**24 505**
Prime d'Activité	164 469 091	**73 792**
Allocation Adulte Handicapé	176 540 202	**18 637**
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	12 777 818	**3 196**
Allocation de Soutien Familial	43 965 982	**12 444**

Forums répit handicap à destination des familles et des professionnels

Tout au long de l'année la Caf participe à plusieurs événements afin de valoriser les actions de répit en direction des familles confrontées au handicap de leur enfant.

Notre participation, en binôme régulier avec la chargée de mission accès au droit – handicap et avec l'experte aide financière individuelle aide aux vacances, est l'occasion de mettre en lumière les politiques menées par la Caf en matière d'inclusion et d'accès au répit en valorisant les dispositifs tels que :

- L'aide aux vacances enfant, famille et sociales ;
- Les séjours de vacances ;
- Les aides spécifiques en direction du public en situation de handicap ;
- L'accompagnement des centres ressources handicap et les équipes mobiles déployées dans le département (dont l'objectif est notamment de lever les freins à l'accueil tant dans les structures petite enfance que dans les accueils de loisirs).

Ces événements rassemblent plusieurs partenaires de différents profils : institutionnels, collectivités, partenaires locaux, associations ... Les participants ont la possibilité d'assurer une présence sur un stand directement après le temps de présentation ce qui permet également un complément d'information immédiat et direct aux questionnements nombreux des familles.

Ces temps permettent aussi une rencontre entre les familles confrontées à ces situations fragilisantes et l'occasion de pouvoir évoquer une réalité quotidienne qui reste encore complexe à ce jour.

En 2023, 2 événements ont été organisés :

- **"Je suis parent aidant, j'ai besoin de répit : quelles solutions ?"** : forums organisés par le Centre ressources enfance jeunesse et handicap (CREJH) avec le soutien des collectivités territoriales, le 16 janvier à l'Institut médicoéducatif d'Ingwiller et le 4 avril à Strasbourg. Ces forums ont réuni entre 20 et 50 personnes.
- **"Le répit, l'atout gagnant de l'aidant"** : colloque organisé par la Collectivité européenne d'Alsace le 17 novembre 2023, qui avait pour objectif de s'adresser plus largement au public des aidants avec une diversité des situations (aidant salarié, aidant face aux troubles psychiques, aidant de personnes âgées, parent aidant et jeunes aidants). La Caf a participé à la table ronde de la matinée ainsi qu'à l'atelier pour les parents aidants et la tenue d'un stand. Ce colloque a réuni 120 participants.

En fonction des événements et des territoires, les participants sont de plusieurs types :

- les partenaires institutionnels (comme la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH), l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)),
- des partenaires (le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), l'Union Départementale des Association Familiales (UDAF), France Baluchon, Association Espoir 67, le Centre de ressources sur le handicap psychique (CREHPSY), l'Association Aide et Intervention à Domicile (AID), l'association 2APA, APH Vosges du Nord, l'ARSEA, des associations sportives),
- des centres de vacances,
- des organismes de mutuelles.

L'accompagnement des familles par les travailleurs sociaux de la Caf

L'intervention sociale à la Caf contribue au parcours usagers des familles en détectant les situations de vulnérabilité et en offrant la possibilité d'un accompagnement social global. Elle complète ainsi l'offre d'accompagnement administratif des allocataires (traitement des droits, versement des prestations, gestion des dossiers allocataires). Le Service d'Intervention Sociale œuvre également à la sensibilisation des partenaires et des agents Caf, notamment sur la thématique de la séparation, des violences conjugales, du décès... et à la promotion de nos offres de services, tant en interne qu'en externe.

En 2023, les travailleurs sociaux ont accompagné 1 327 familles.

L'aide au départ en vacances sociale (Avs)

Pour certaines familles, au-delà de l'aspect financier, ce peut être l'aspect organisationnel, situationnel ou logistique, qui devient un frein au départ en vacances. Avec le dispositif Vacaf Avs (aide aux vacances sociales), la Caf va au-delà du seul soutien financier et propose un véritable accompagnement jusqu'aux vacances en elles-mêmes, grâce à l'action des travailleurs sociaux.

En 2023, 17 projets Avs ont bénéficié à 473 personnes (135 familles, dont 173 adultes et 300 enfants). Ces projets, pilotés par la Caf, ont été menés à la fois par des travailleurs sociaux Caf (5 projets), par les référents famille des centres sociaux (10 projets), par l'Agf et l'association Flora Tristan (1 projet chacun).

Les aides aux projets familiaux

Les aides aux projets familiaux ont pour vocation de soutenir la réalisation de projets élaborés avec les familles afin de faire évoluer leur situation. Il s'agit d'une aide financière non remboursable dont le montant varie en fonction du projet. La demande d'aide financière s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'accompagnement de la famille par un travailleur social.

En 2023, 202 demandes ont obtenu un accord.

Partie 6

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration

Nouveau mandat installé le 16 février 2022

Frédérique MEYER
Présidente

Annick SUDERMANN
1ère Vice-Présidente

Fabrice KIEHL
2ème Vice-Président

Catherine ROTH-MAURER
3ème Vice-Présidente

Représentants des assurés sociaux

Titulaires :	**Laetitia COPETTI - Manuel SANTIAGO**	CGT
Suppléant :	**Arash EMAMI**	CGT
Titulaires :	**Didier GLATH - Catherine JAEGLE**	CGT-FO
Suppléants :	**Yves BERNAUER - Tania HAENEL**	CGT-FO
Titulaires :	**Jean-Marc HOFFART - Annick SUDERMANN**	CFDT
Suppléants :	**Jean-André BARATTO - Pascale RAUSCHER**	CFDT
Titulaire :	**Patricia MULLER**	CFTC
Suppléant :	**Olivier SCHWINTE**	CFTC
Titulaire :	**Frédérique MEYER**	CFE-CGC
Suppléant :	**Henry THOLAS**	CFE-CGC

Représentants des employeurs et des travailleurs indépendants

Titulaires :	**Diane AISSAOUI – Jérôme DIPPERT**	MEDEF
Suppléants :	**Vanessa FORTENBACH – Simone STANISLAS**	MEDEF

Titulaires :	**Marie-Madeleine BARRILE**	
	Fabrice KIEHL – Philippe LLERENA	CPME
Suppléant :	**Yves SCHMITT**	CPME
Titulaires :	**Hervé BALL – Xavier OSTER**	U2P
Suppléante :	**Aude KIRBIHLER**	U2P
Titulaire :	**Mohamed BOUJANA**	FNAE
Suppléant :	**Bernard BAUDE**	FNAE

Représentants des associations familiales

Titulaires :	**Pierre BOESCH – Didier FUCHS**	UNAF-UDAF
	Mariettte LANOIX - Catherine ROTH-MAURER	
Suppléants :	**Martine AMRHEIN – Florence GAUCHER (jusqu'en septembre)**	UNAF-UDAF
	Claire-Lise HEL (à compter d'octobre)	
	Frédéric GIRARD – Jérémy KOLBECHER	

Personnes qualifiées

Cathy BALD – Céline CLEMENT – Adeline HUGUENY – Alexis MOREAU

Représentants du Personnel

Collège Cadres :	**Frédéric NATENZOHN** (titulaire)	CFE-CGC
Collège Employés :	**Nadjoua DJELLAT** (titulaire)	FO
	Jannique PAYSSERAND (titulaire)	CFDT
	Ahmed ELAMIN (Suppléant)	FO
	Arnaud KAPFER (Suppléant)	CFDT

L'équipe de direction

Directeur
Francis BRISBOIS

Directrice Comptable et Financière & en charge du service Informatique
Estelle DEJARNAC

Directrice Adjointe en charge de la Direction du Service à l'allocataire
Karine AUGUY

Sous-Directeur en charge de la Direction de l'Action Territoriale
Frédéric EGELE

Sous-Directeur en charge des services Ressources Humaines
Alain JOZROLAND

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Bas-Rhin

Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin
22 route de l'hôpital
67092 Strasbourg cedex

www.caf.fr